

ARRETE N°UCA-2018-210

PORTANT NOMINATION

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;  
Vu l'élection de Monsieur Mathias Bernard, en date du 16 décembre 2016, à la présidence de l'université Clermont Auvergne ;  
Vu l'avis favorable de l'assemblée générale du Laboratoire d'Etudes Sociologiques sur la Construction et la Reproduction Sociales (LESCORES) en date du 22 mai 2018 ;

ARRETE

**Article 1 :**

Madame Agnès ROCHE est nommée Directrice du Laboratoire d'Etudes Sociologiques sur la Construction et la Reproduction Sociales (LESCORES).

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 mai 2018.

Le Président de l'Université Clermont  
Auvergne,



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié le

29 MAI 2018

29 MAI 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.